

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

MAISON VERTE Lessive hypoallergénique 2.4L & 1.92



Version: 2
Date de révision: 14/12/2015

Page 1 de 9
Date d'impression: 14/12/2015

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: MAISON VERTE Lessive concentrée hypoallergénique
N° de formule : INC.64.0002 - A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées.

Lessive liquide pour le laver le linge. Usage domestique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: **SWANIA**
Adresse: 22 rue d'Arras, Bât. A1
Ville: 92000 NANTERRE
Province ou région: FRANCE
Numéro de Téléphone: +33 (0) 9 69 32 12 13
Fax: +33 (0) 1 85 78 28 58
E-mail: nepervrier@swania.fr
Web: www.swania.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence: Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1 Classification du mélange.

Conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:
Eye Irrit. 2 : Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage.

Étiquetage conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

Attention

Phrases H:
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Phrases P:
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

MAISON VERTE Lessive hypoallergénique 2.4L & 1.92



Version: 2
Date de révision: 14/12/2015

Page 2 de 9
Date d'impression: 14/12/2015

2.3 Autres dangers.

En conditions normales d'utilisation et dans sa forme originale, le produit n'a aucun effet négatif sur la santé et sur l'environnement.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

3.1 Substances.

Pas Applicable.

3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la santé ou pour l'environnement conformément à la Directive 67/548/CEE sur les substances dangereuses selon le Règlement (CE) No. 1272/2008, une limite d'exposition professionnelle leur est assignée, elles sont classifiées comme PBT/vPvB ou figurent sur la liste des substances candidates:

Identifiants	Nom	Concentration	(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	
			Classification	Limites de concentration spécifiques
CAS No: 68891-38-3 CE No: 500-234-8 Registration No: 01-2119488639-16	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	3 - 10 %	Eye Dam. 1, H318 - Skin Irrit. 2, H315 - Aquatic Chronic 2, H412	-
CAS No: 68213-23-0 CE No: 500-201-8 Registration No: 01-2119489387-20-XXXX	Alcohols, C12-18, ethoxylated	1 - 3 %	Acute Tox. 4, H302 - Eye Dam. 1, H318 - Aquatic Chronic 2, H412	-

(*) Le texte complet des phrases H est détaillé dans le paragraphe 16 de cette fiche de sécurité.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS.

4.1 Description des premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle. Ne rien lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre dans une position adéquate et demander l'aide d'un médecin.

En cas de contact avec les yeux.

Retirer les lentilles de contact. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et consulter systématiquement un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. **NE JAMAIS** utiliser de solvants ou diluants.

En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. **NE JAMAIS** provoquer le vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Aucune donnée disponible.

-À la suite de la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

MAISON VERTE Lessive hypoallergénique 2.4L & 1.92



Version: 2
Date de révision: 14/12/2015

Page 3 de 9
Date d'impression: 14/12/2015

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Le produit N'EST PAS classé comme inflammable, en cas d'incendie il est recommandé d'appliquer les mesures suivantes:

5.1 Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés.

Extincteur de type poudre ou CO₂. En cas d'incendie plus important il est possible d'utiliser également une mousse résistante à l'Alcool et la pulvérisation d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés.

Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.

5.2 Dangers particuliers résultant du mélange.

Risques particuliers.

Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau.

Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir la rubrique 8.

Pour les non secouristes.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes.

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelles appropriés, voir la rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Éviter la pollution des systèmes d'évacuation d'eau, des sources superficielles ou souterraines, ainsi que du sol et sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Recouvrir pour nettoyage la totalité de la substance répandue à l'aide de produits absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, farine fossile, etc.). Verser le produit ainsi que la substance absorbante dans un container adapté. La zone polluée doit immédiatement être nettoyée à l'aide d'un décontaminant adéquat. Verser le décontaminant ainsi que les restes du produit dans un récipient ouvert, les garder ainsi pendant quelques jours jusqu'à ce que plus aucune réaction ne se produise.

6.4 Référence à d'autres sections.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir la rubrique 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la rubrique 13.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

MAISON VERTE Lessive hypoallergénique 2.4L & 1.92



Version: 2
Date de révision: 14/12/2015

Page 4 de 9
Date d'impression: 14/12/2015

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Pour la protection personnelle se reporter à la rubrique 8. Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 35°, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Aucune.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1 Paramètres de contrôle.

Le produit NE contient PAS de substances avec des Valeurs Limites Environnementale d'Exposition Professionnelle. Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

8.2 Contrôles de l'exposition.

Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

Concentration:	100 %
Utilisation(s):	Lessive liquide pour le lavage du linge
Protection respiratoire:	
Pas de mesure spécifique. En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition, porter un appareil de protection respiratoire: Filtre anti-gaz et vapeurs conforme à la norme NF EN13837: type A2.	
Protection des mains:	
Porter des gants de protection conformes à la norme NF EN374 en cas de contact répétés ou prolongé avec le produit.	
Protection des yeux/du visage:	
Éviter le contact avec la peau et les yeux.	
Protection du corps:	
Porter des vêtements de protection appropriés.	

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Aspect: Liquide

Couleur: Vert

Odeur: Parfumé

Seuil olfactif: P.D./P.A.

pH: 8.3 +/- 0.8 (100%)

Point de fusion: P.D./P.A.

Point d'ébullition: >=80 °C

Point d'éclair: >=178 °C

-À la suite de la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

MAISON VERTE Lessive hypoallergénique 2.4L & 1.92



Version: 2
Date de révision: 14/12/2015

Page 5 de 9
Date d'impression: 14/12/2015

Taux d'évaporation: P.D./P.A.
Inflammabilité (solide, gaz): P.D./P.A.
Limite inférieure d'explosivité: P.D./P.A.
Limite supérieure d'explosivité: P.D./P.A.
Pression de vapeur: 23,336 mmHg
Densité de la vapeur: P.D./P.A.
Densité relative: 1.035 g/cm³
Solubilité: soluble dans l'eau
Liposolubilité: P.D./P.A.
Hydro solubilité: P.D./P.A.
Coefficient de partage (n-octanol/eau): P.D./P.A.
Température d'auto inflammabilité: P.D./P.A.
Température de décomposition: P.D./P.A.
Viscosité: Liquide visqueux
Propriétés explosives: P.D./P.A.
Propriétés comburantes: P.D./P.A.
P.D./P.A. = Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

9.2. Autres informations.

Aucune.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1 Réactivité.

Le produit ne présente pas de danger par sa réactivité. Le mélange est stable sous des conditions normales de manipulation et stockage.

10.2 Stabilité chimique.

Instable en contact avec:

- Acides

10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Peut produire une neutralisation en étant en contact avec des acides

10.4 Conditions à éviter.

Éviter le contact avec des acides. Éviter le gel.

10.5 Matières incompatibles.

Éviter les matières suivantes :

- Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux.

Selon les conditions d'utilisation, peuvent se générer les produits suivants :

- Vapeurs ou gaz corrosifs

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques.

Un contact prolongé ou répété avec le produit peut donner lieu à une élimination de la graisse de la peau, susceptible de provoquer une dermatose de contact non allergique et permettant l'absorption du produit par la peau.

Les projections du produit dans les yeux peuvent provoquer des irritations et causer des dommages réversibles.

11.1.1 Substances

a) toxicité aiguë;

Alcohols, C12-18, ethoxylated - Substance classé:

Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4: Nocif en cas d'ingestion.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

-À la suite de la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

MAISON VERTE Lessive hypoallergénique 2.4L & 1.92



Version: 2
Date de révision: 14/12/2015

Page 6 de 9
Date d'impression: 14/12/2015

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts - Substance classé:
Irritant pour la peau, Catégorie 2: Provoque une irritation cutanée.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts - Substance classé:
Lésions oculaires graves, Catégorie 1: Provoque des lésions oculaires graves.
Alcohols, C12-18, ethoxylated - Substance classé:
Lésions oculaires graves, Catégorie 1: Provoque des lésions oculaires graves.
Alkylpolyglycosides C8-C16 - Substance classé:
Lésions oculaires graves, Catégorie 1: Provoque des lésions oculaires graves.
Citric Acid - Substance classé:
Irritation oculaire, Catégorie 2: Provoque une sévère irritation des yeux.
Polycarboxylate - Substance classé:
Lésions oculaires graves, Catégorie 1: Provoque des lésions oculaires graves.
Sodium Benzoate - Substance classé:
Irritation oculaire, Catégorie 2: Provoque une sévère irritation des yeux.
Potassium Sorbate - Substance classé:
Irritation oculaire, Catégorie 2: Provoque une sévère irritation des yeux.
Parfum - Mélange classé:
Irritation oculaire, Catégorie 2: Provoque une sévère irritation des yeux.
Subtilisin - Substance classé:
Irritation oculaire, Catégorie 2: Provoque une sévère irritation des yeux.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
Protease enzymes - Substance classé:
Sensibilisant cutané, Catégorie 1: Peut provoquer une allergie cutanée.
Sensibilisant respiratoire, Catégorie 1: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Amylase enzymes - Substance classé:
Sensibilisant respiratoire, Catégorie 1: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;
Il n'y a aucune substance classée dans cette catégorie.

f) cancérogénicité;
Il n'y a aucune substance classée dans cette catégorie.

g) toxicité pour la reproduction;
Il n'y a aucune substance classée dans cette catégorie.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;
Il n'y a aucune substance classée dans cette catégorie.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
Il n'y a aucune substance classée dans cette catégorie.

j) danger par aspiration.
Il n'y a aucune substance classée dans cette catégorie.

11.1.2 Mélange

a) toxicité aiguë;
Données non concluantes pour la classification.

Estimation de toxicité aiguë (ETA):
ATE (Oral) = 29412 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

MAISON VERTE Lessive hypoallergénique 2.4L & 1.92



Version: 2
Date de révision: 14/12/2015

Page 7 de 9
Date d'impression: 14/12/2015

- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
Produit classé:
Irritation oculaire, Catégorie 2: Provoque une sévère irritation des yeux.
Le classement est effectué suite à un test in vitro OECD 438: NON CORROSIF pour les yeux.
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
Données non concluantes pour la classification.
- f) cancérogénicité;
Données non concluantes pour la classification.
- g) toxicité pour la reproduction;
Données non concluantes pour la classification.
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
Données non concluantes pour la classification.
- j) danger par aspiration.
Données non concluantes pour la classification.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

Le mélange n'est pas classé dangereux pour l'environnement selon les règles de calcul du règlement CLP 1272/2008.

12.1 Toxicité.

On ne dispose pas d'information relative à l'écotoxicité des substances présentes.

12.2 Persistance et dégradabilité.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.
Les composants du produit sont conformes aux critères de biodégradabilité du règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation.

On ne dispose pas d'information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.
Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau.
Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

12.6 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de déverser le produit dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.
Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

MAISON VERTE Lessive hypoallergénique 2.4L & 1.92



Version: 2
Date de révision: 14/12/2015

Page 8 de 9
Date d'impression: 14/12/2015

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transport non-dangereux. En cas d'accident et de renversement du produit, procéder conformément au point 6.

14.1 Numéro ONU.

Transport non-dangereux.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies.

Transport non-dangereux.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Transport non-dangereux.

14.4 Groupe d'emballage.

Transport non-dangereux.

14.5 Dangers pour l'environnement.

Transport non-dangereux.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Transport non-dangereux.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC.

Transport non-dangereux.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2.

Les réglementations suivantes ont été prises en compte : Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Le produit est conforme aux dispositions du Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Contient conformément au Règlement (EC) No 648/2004 relatif aux détergents:

agents de surface anioniques	5% - 15%
agents de surface non ioniques	5% - 15%
savon	< 5%
polycarboxylates	< 5%
enzymes	
parfums	

Agents conservateurs: POTASSIUM SORBATE; SODIUM BENZOATE

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

Règlement biocides 528/2012 et ses adaptations

Le mélange n'est pas un produit biocide.

Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Aucune évaluation de la sécurité chimique du produit n'a été réalisée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

MAISON VERTE Lessive hypoallergénique 2.4L & 1.92



Version: 2
Date de révision: 14/12/2015

Page 9 de 9
Date d'impression: 14/12/2015

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases H apparaissant dans l'épigraphe 3:

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Codes de classification:

Aquatic Chronic 3 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 3
Acute Tox. 4 [Oral] : Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4
Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Skin Irrit. 2 : Irritant pour la peau, Catégorie 2

Utiliser exclusivement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi.

Abréviations et acronymes utilisés:

CEN: Comité européen de normalisation.
PPE: Équipements de protection individuelle.

Principales références de la littérature et sources de données:

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

<http://echa.europa.eu/>

Règlement (UE) No 453/2010.

Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (UE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) No 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.